



La collecte des déchets

Sur le territoire de Laval Agglomération, la collecte des déchets s'effectue en porte à porte ou en apport volontaire.

Les types de déchets et les différents modes de collecte

Les ordures ménagères

Les ordures ménagères correspondent à l'ensemble des déchets non recyclables. Elles sont à déposer en sacs fermés dans les bacs gris pour une collecte en porte à porte (1 fois par semaine) ou bien aux points d'apport volontaire (sac de 50L maximum).

Pour connaître les jours de passage, consultez les calendriers de collecte.

Les recyclables

Les recyclables (ou multimatériaux) sont les emballages, les plastiques, les conserves, les papiers, les cartons dont les matières sont revalorisées. Ils sont à déposer en **VRAC** dans les bacs jaunes pour une collecte en porte à porte (1 fois toutes les deux semaines) ou bien aux points d'apport volontaires.

Le verre

Les bouteilles et bocaux en verre se recyclent à l'infini ! Ils doivent être apportés aux conteneurs et aux points d'apports volontaires verts.

Par respect pour le voisinage, ne déposez pas vos déchets en verre entre 21h et 7h.

Les autres déchets

Tous les autres déchets (encombrants, gravats, végétaux, ferrailles, bois, produits chimiques...) doivent être déposés en déchetterie.

[Consultez la liste des déchetteries.](#)

Attention le dépôt de déchet sauvage est passible d'amende.





Article R635-8 du Code pénal :


Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5e classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, soit une épave de véhicule, soit des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, lorsque ceux-ci ont été transportés avec l'aide d'un véhicule, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation».

« **1 500 euros** au plus pour les contraventions de 5e classe, montant qui peut être porté à 3 000 euros en cas de récidive ».

La propreté de votre espace public est une responsabilité collective.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur la page dédiée aux **encombrants** et **déchets spéciaux**.

Carte de collecte

Cette carte interactive  vous permet de localiser les différents points de collecte de vos déchets : points d'apport volontaire, déchetteries, bennes à déchets verts...situés à proximité de chez vous.

En renseignant directement votre adresse dans la fenêtre de saisie située en haut à droite, vous pouvez également identifier votre secteur et télécharger votre calendrier.

Pour utiliser la carte :

- 1. Entrez votre adresse** : une première fenêtre s'ouvre "Résultat de recherche"
- 2. Cliquez sur la carte dans la zone de votre secteur**: une deuxième fenêtre apparaît pour vous indiquer les jours de collecte

Attention, certaines rues étroites (en gris) ont des jours de collecte différents du secteur dans lequel elles se trouvent. Cliquez précisément sur la rue concernée

[Découvrir la carte interactive complète](#) ➔



La collecte en porte à porte

- ▶ [CALENDRIERS DE COLLECTE 2020](#)
- ▶ [DEMANDER UN NOUVEAU BAC ROULANT](#)



Les points d'apport volontaire





Demander des bacs pour votre manifestation

LAVAL AGGLOMÉRATION

1, Place du Général Ferrié
CS 60809
53008 LAVAL Cedex

Ouverture du lundi au vendredi
De 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

02 43 49 46

47

02 43 49 46

50

laval-agglo@agglo-laval.fr